

MÉDAILLE MILITAIRE.

(1) 288^{ème} **RÉGIMENT D'INFANTERIE**

Par arrêté ministériel du 2 Mai 1920, rendu en application des décrets
du 13 août 1914 et du 1^{er} octobre 1918, publié au Journal officiel du 5 Octobre 1920,
la MÉDAILLE MILITAIRE a été attribuée à la mémoire du (2) Soldat

Dorthe, Jean, Elie, V^o 12843

MORT POUR LA FRANCE

(3) « Très bon soldat. Type de soldat dévoué et consciencieux,
déjà blessé et cité. A été tué à son poste de combat,
le 13 août 1917, au Chemin des Lames. »
A été cité

À Auch, le 27 septembre 1921

P. Le Lieut: Colonel Chalandrin,
commandant le dépôt du 28^{ème} Régiment d'Infanterie

P. o. le Major

Garsier

NOTA. — Cet extrait sera remplacé par un brevet qui, aux termes du décret du 16 mars 1852, doit être ultérieurement
délivré par les soins de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

(1) Indication du régiment.
(2) Grade, nom et prénoms (inscrits en grosse capitale).
(3) Reproduire le texte de la citation qui, au Journal officiel, accompagne la décoration.